

2022

 **Udaf**  
Haute-Savoie  
UNIS POUR LES FAMILLES



Rapport d'activité



## MOT DE LA PRESIDENTE

Résumer l'exercice 2022 peut sembler bien délicat tant cette année a été chargée pour notre Udaf.

Il me semble néanmoins important d'en rappeler les grandes lignes :

- Les mouvements de personnel se sont enfin ralentis, notamment grâce à un encadrement plus étoffé et des mesures importantes pour le pouvoir d'achat des salariés ;
- Après un audit énergétique, nous avons finalisé un plan d'actions en vue d'améliorer l'isolation de notre Maison Départementale des Œuvres Familiales à Meythet ;
- Nous avons renforcé nos partenariats avec l'État, les collectivités territoriales et tout particulièrement le conseil départemental ;
- La famille Udaf s'est agrandie avec l'arrivée de nouvelles associations adhérentes : Festival des enfants, ADMR Annecy-Lac, PEP74, Nos P'tites Étoiles, Comité France Parkinson, Contact 74, AFTC74 et enfin ALMA ;
- Nos activités sont restées soutenues : 590 majeurs protégés, 520 mineurs en administration ad hoc, 136 dossiers de prévention des expulsions locatives, 120 mesures judiciaires portant sur la gestion du budget familial, 150 tutelles aux biens des mineurs et plus de 70 familles aidées par nos Points Conseil Budget ;
- Nos administrateurs bénévoles, toujours mobilisés, ont contribué activement à la défense des intérêts des familles à travers leur participation à près de 400 réunions (CAF, CPAM, CAPEX, FSL, commissions de représentants d'usagers, etc.) ;

L'Udaf de Haute-Savoie est en ordre de marche : lieu ressource sur les problématiques familiales, porteuse de projets et tête de réseau. Merci aux salariés et aux administrateurs d'y avoir contribué. Loin de nous reposer sur nos lauriers, l'année à venir nous réserve des challenges enthousiasmants :

- La réalisation de nos travaux d'isolation à Meythet ;
- Le lancement du dispositif de soutien aux aidants familiaux « Ressources & Vous » ;
- L'ouverture début 2023 d'une action d'accompagnement au numérique en France Services à Thonon, avec la création d'un poste de conseiller en médiation numérique ;
- Le développement de nos Points Conseil Budget au sein du réseau France Services. Et, en fin d'année 2023, l'arrivée d'un service itinérant pour nous rapprocher des publics ruraux.

Vous l'avez compris, nos priorités 2023 resteront tournées vers les familles et les plus vulnérables en particulier. À ce titre, nous remercions les services de l'État, le Département, la CAF et la CPAM de Haute-Savoie de nous soutenir dans cet effort.

En effet, notre époque est marquée par de nombreuses incertitudes causées par l'inflation, les tensions internationales, la crise de l'énergie et de l'accès au logement, l'augmentation des situations préoccupantes liées à la santé mentale mais aussi la fragmentation de la cellule familiale. Il nous revient, en tant qu'Udaf, d'entendre les préoccupations et les besoins de toutes les familles et de les accompagner au mieux.

Et pour faire face à ces défis, notre union saura s'appuyer sur son réseau associatif et sur l'Uraf et l'Unaf. Dans cet esprit, je citerai Henry Ford « *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite* ».

Danièle BOCCARD, Présidente

Page

4

Présentation  
de l'Udaf 74

Page

15

Présentation  
des nouvelles  
associations

Page

12

Unir les associations  
familiales

Page

22

Agir auprès  
des familles

Page

18

Porter la voix  
des familles

# Présentation de l'Udaf 74

## NOS MISSIONS

L'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts sont définis par le Code de l'action sociale et des familles. À ce titre, l'Udaf :

- **Donne son avis aux pouvoirs publics et propose des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles**
- **Représente officiellement l'ensemble des familles**
- **Gère tout service d'intérêt familial confié par l'État**
- **Exerce devant toutes les juridictions**

Pour la période 2020-2024, un projet associatif a été élaboré sur la base d'un travail commun entre administrateurs et salariés. Ce dernier fixe quatre grands objectifs pour l'association sur la période :

- **Créer du lien avec nos partenaires**
- **Créer du lien avec toutes les familles et les usagers de nos services**
- **Dynamiser le réseau dans le cadre du plan local de développement associatif**
- **Développer nos services**

Sur ce dernier point, l'Udaf de Haute-Savoie propose différentes prestations :

- **Sur sollicitation du public : Point Conseil Budget, Point Info Famille, Prévention des Expulsions Locatives, Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux, Accompagnement au numérique**
- **Sur sollicitation de la justice : Protection Juridique des Majeurs, Administration ad hoc, Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ), Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF), Tutelles aux biens des mineurs (TBM)**



## L'Udaf 74 en quelques chiffres

43

SALARIÉS

6

RÉUNIONS DU CA

1

AGO/AGE

70

REPRÉSENTANTS  
DES USAGERS

19

ADMINISTRATEURS

9

MEMBRES  
DU BUREAU

11

RÉUNIONS  
DU BUREAU

121

ASSOCIATIONS  
RASSEMBLANT  
11 683 ADHÉRENTS

138

PARTICIPATIONS  
À DES INSTANCES  
DE REPRÉSENTATIONS  
DES FAMILLES

## NOS INSTANCES DÉLIBÉRANTES

### Assemblée générale

Lors de l'assemblée générale de l'Udaf qui s'est tenue le 22 avril 2022, un renouvellement partiel du conseil d'administration a eu lieu. Deux administrateurs, Monsieur CASSA et Monsieur VERBEKE ont été réélus. Une nouvelle administratrice, Madame BORCIER a rejoint les rangs du conseil d'administration. Madame BLANC, présidente de l'Unaf, nous a fait l'honneur de se joindre à nous et est intervenue pour nous présenter les

**15 PROPOSITIONS DE L'UNAF POUR « REDONNER CONFIANCE AUX FAMILLES »**

Les mises à jour des statuts et du règlement intérieur ont été votés à l'unanimité.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de **19 membres** et, en 2022, il a statué sur plusieurs sujets importants parmi lesquels :

- **Soutien au pouvoir d'achat et extension des véhicules de fonction à tous les salariés**
- **Budget prévisionnel des travaux d'amélioration énergétique de notre bâtiment à Meythet**
- **Agrément de 8 nouvelles associations**
- **Interpellation des pouvoirs publics à la suite de l'arrêté du 29 juillet 2022 autorisant les crèches à recruter du personnel non diplômé**
- **Débat autour du schéma départemental des services aux familles...**

### Les membres

Madeleine BIBOLLET • Danièle BOCCARD  
Sandrine BORCIER • Samy BOUZIRI  
Éliane CHAFFARD • Jean-Pierre CASSA  
Dany CREPIN • Dany DUVAL • Claude GRINGOZ  
André KELLER • Gérard MEAUDRE  
Daniel MOUTHON • Idiel ORTIZ • Jean PALLUD  
Joëlle PETIT-ROULET • Jean-Luc POLLET  
André TOUVET • Daniel VERBEKE • Nathalie VESIN

### Le bureau

Le bureau est chargé de superviser la **gestion quotidienne de l'association** et de **mettre en œuvre les décisions** prises en assemblée générale et par le conseil d'administration. En 2022, les 9 membres du bureau se sont réunis 11 fois aux côtés de la direction, avec un taux d'assiduité remarquable de 86%.





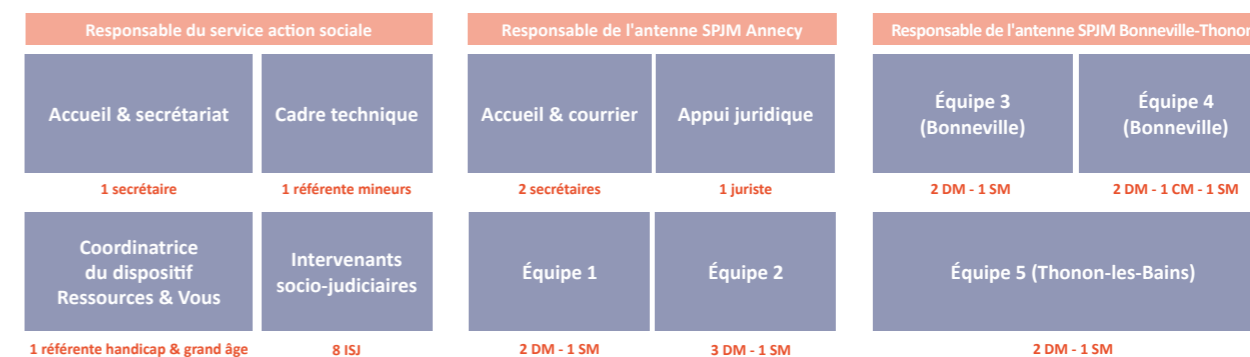
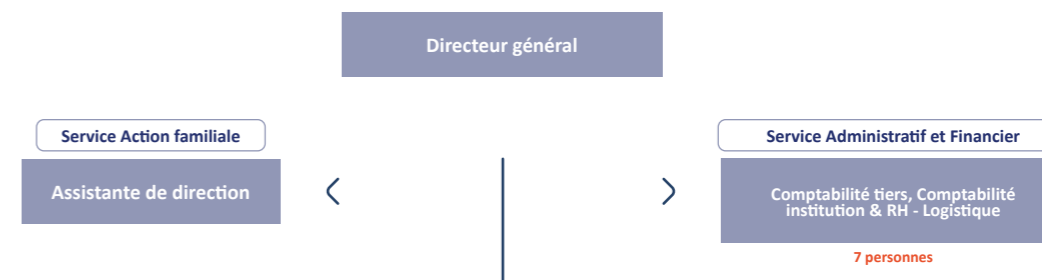
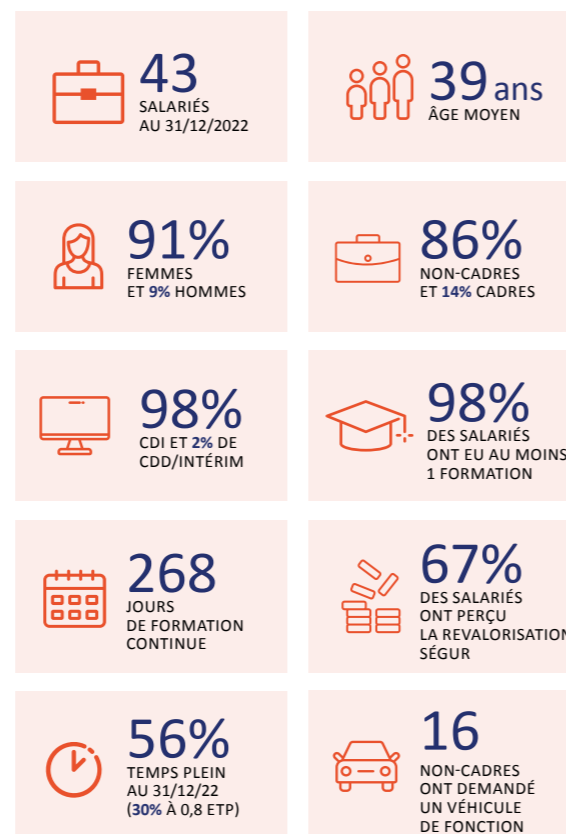
### Commission travaux

La commission travaux, composée d'administrateurs et de salariés, s'est réunie 6 fois en 2022. Cette commission a pour fonction de veiller à la **préparation des travaux d'isolation du bâtiment** de Meythet. En relation avec un bureau d'études thermiques, la commission a participé à la mise en concurrence et à la sélection des entreprises. Celle-ci sera amenée à **se réunir régulièrement** en 2023 afin de suivre l'avancée de ce chantier.

### Commission de contrôle

La Commission de Contrôle Départementale (CCD) s'est réunie 5 fois en 2022. La CCD a plusieurs rôles. Elle **instruit les demandes d'agrément** des associations : elle **vérifie** que le caractère familial est bien réel, que l'association est **active** et que son dossier est **complet**. En outre, **elle contrôle les listes électorales** de l'année N-1 de l'Udaf : elle vérifie que les associations sont à jour de leur cotisation, que leurs listes d'adhérents lui ont été communiqués... **En 2022, la CCD s'est penchée sur la demande d'adhésion de 8 nouvelles associations.**

En 2022, l'Udaf a décidé de **se renforcer** en créant un **nouveau poste d'encadrant** pour son **service Protection Juridique des Majeurs (PJM)**. Auparavant, une responsable gérait seule les trois antennes. Désormais, le service PJM compte un responsable d'antenne pour Meythet (10 personnes) et une responsable d'antenne pour Bonneville et Thonon-les-Bains (9 personnes). Afin de répondre à la technicité grandissante de la PJM, **un poste de délégué mandataire a été converti en juriste à temps plein**. Le service Action Sociale a, pour sa part, élaboré **une nouvelle action en faveur des aidants familiaux** : Ressources & Vous (voir page 8). Il s'est doté dans le même temps d'une cadre référente « mineurs », afin d'officialiser l'engagement de l'Udaf dans ce domaine. **L'équipe de direction a également connu des évolutions**. La responsable administrative et financière a été promue directrice de son service et, afin de parfaire la professionnalisation de sa politique RH, l'Udaf a également nommé une assistante DAF, en charge des dossiers du personnel, du suivi des paies, de la formation et des carrières.



DM : Délégué mandataire - SM : Secrétaire mandataire - CM : Chargé de mission

### Renforcement du pouvoir d'achat des salariés

#### Chèques cadeaux

Afin de soutenir le pouvoir d'achat de ses collaborateurs et de les accompagner dans les différents événements familiaux qui rythment leurs vies, l'Udaf a mis en place des chèques cadeaux pour diverses occasions : naissance, mariage, pacs, rentrée scolaire, fêtes de fin d'année...

#### Véhicules de fonction

Une décision unilatérale a acté le fait de proposer à tous les salariés qui le souhaitent, un véhicule de fonction. Actuellement, 16 salariés en ont fait la demande, les véhicules étant livrés au fur et à mesure de la capacité des concessionnaires.

#### Séjour

En application des dispositions nationales, 29 salariés intervenants socio-judiciaires se sont vus versés chaque mois la prime de revalorisation Séjour.

#### Qualité de vie au travail

Froids l'hiver et chauds l'été, les locaux de Meythet font l'objet d'ambitieux travaux d'isolation pour améliorer les conditions de travail. Une attention particulière a été portée sur l'éclairage et la ventilation des bureaux. Le chantier débutera fin du premier trimestre 2023 et durera 6 mois. La dimension économique et l'autonomie énergétique sont également au cœur de cette démarche.





## Création d'une nouvelle action : Ressources & Vous

2022 aura été marquée par le **lancement de Ressources & Vous**. Ce dispositif est une réponse aux difficultés multiples rencontrées par les **aidants familiaux** de Haute-Savoie. Notre département en compte près de **130 000**, dévoués souvent jours et nuits à leurs proches âgés, malades ou handicapés. 70% aident depuis plus de 10 ans, 40% aident au moins deux personnes et 62% se sont déjà retrouvés dans un état d'épuisement intense.

La **crise sanitaire et les confinements** n'ont fait qu'accentuer cet état et fait **ressortir l'isolement** bien souvent subi. Cette fatigue engendre généralement des problèmes de santé physique et psychique. En effet, **60% des aidants** ont plus de risques de développer **une maladie liée au stress** et au surmenage et **40% des aidants** meurent avant le proche lorsqu'il s'agit d'un malade atteint d'Alzheimer.



Ressources & Vous s'attache à **proposer des solutions concrètes aux aidants** qui mettent leur vie entre parenthèses pour soutenir un des leurs. L'Udaf se mobilise afin d'offrir à ces nombreux aidants **des solutions de répit** : la possibilité de **sortir de leur quotidien** et d'**échanger** avec des pairs ou des professionnels.

En joignant Ressources & Vous par téléphone ou par mail, l'Udaf apporte :

- Une **écoute bienveillante** aux difficultés rencontrées
- De l'**information sur leurs droits** : congés, rémunération, aides financières...
- Une **orientation vers des structures spécialisées** (répit, groupe de parole, café des aidants...)
- Un **soutien psychologique** grâce à un partenariat avec un réseau de professionnels répartis sur le département et accessibles financièrement via une prise en charge de 60€ sur les 70€ de la consultation (dans la limite de 5 consultations).

En préparation depuis près d'un an, ce projet sera **officiellement lancé à partir du 23 janvier 2023**.

En collaboration avec l'agence Signature Communication, une campagne de communication ciblée est prévue pour toucher le maximum d'aidants : presse écrite, radios et télévisions seront sollicitées pour faire connaître le dispositif :

**0820 240 700**  
[aidant@udaf74.fr](mailto:aidant@udaf74.fr)

*Ingrid LAVERGNE, Coordinatrice Ressources & Vous*

« Ressources & Vous c'est offrir la possibilité à des aidants perdus, épuisés, à bout de nerfs et seuls, de retrouver un peu de sérénité grâce à notre écoute, notre soutien et notre mise en relation avec des partenaires adaptés. Être aidant au quotidien, c'est subir une charge physique, psychique et même économique (beaucoup travaillent à temps partiel) insoupçonnée qui laisse des traces dans la vie de chacun.

Nous n'avons pas la prétention de trouver des solutions à tous leurs problèmes mais, pour un grand nombre de personnes qui ne se reconnaissent pas comme aidant, c'est l'opportunité de mettre des mots sur leurs souffrances et leurs angoisses, parfois pour la première fois. Plusieurs initiatives locales tendent la main aux aidants, mais elles sont trop méconnues. Ressources & Vous a vocation à rassembler et valoriser tous les services existants dont pourraient bénéficier les aidants dans le quotidien.

Par ailleurs, on ignore souvent que d'autres personnes traversent des difficultés similaires lorsqu'on est pris dans un quotidien qui mobilise toute notre attention. Il nous revient donc de leur proposer des relais de proximité pour qu'ils puissent trouver un peu de réconfort, une forme de soulagement et peut-être un nouvel équilibre. »



# La vie de l'Udaf



## Conférence de Serge TISSERON

« Numérique : Pour une diététique des écrans à tous âges »

Afin de promouvoir un **usage responsable du numérique** et d'apporter des informations essentielles aux parents, l'Udaf a organisé **une conférence avec Serge TISSERON**. Le psychiatre, membre de l'Académie des technologies et du Conseil national du numérique, a présenté l'état des connaissances scientifiques en matière de **parentalité numérique** et formulé des recommandations. Les échanges avec la salle ont souligné la nécessaire implication des parents, non pas pour interdire, mais plutôt **accompagner cet usage**, favoriser le dialogue avec l'enfant et encourager son accès à d'autres activités familiales et complémentaires. La conférence, ouverte à tous, **était gratuite** et a fait salle comble avec **270 participants**.



## Élection nouveau CSE

En 2022, l'Udaf a élu de nouveaux représentants du Comité Social et Économique. Les élections ont eu lieu en mai et juin. Nous félicitons Zoé CHEVALLIER et Marion DEFLON qui ont été élues membres titulaires du CSE.

## Journée administrateurs-salariés au plateau des Glières

En juin 2022, la **journée annuelle administrateurs-salariés de l'Udaf** a rassemblé une **quarantaine de participants** sous un beau soleil.

Dans une ambiance chaleureuse et détendue, la joyeuse équipe a **partagé un déjeuner** dans un des restaurants emblématiques du Plateau des Glières, suivi par **une randonnée** pour les plus sportifs.



## Rencontre avec Dominique VERDEILHAN

En mars, l'Udaf a organisé **une rencontre et dédicace avec Dominique VERDEILHAN**, Chroniqueur judiciaire sur France 2 et France TV Info. Pendant plus de trente ans, il a couvert **les plus grandes affaires judiciaires** et a témoigné à l'Udaf de son **expérience passionnante** auprès d'une **cinquantaine d'intéressés**. La rencontre a permis de comprendre **le fonctionnement** (et les dysfonctionnements) **de la justice pénale**. Une séance de dédicace de son livre « L'audience est ouverte, chronique d'une justice défailante » a clôturé l'événement.



## Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental

Madame Chrystelle BEURRIER, Vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à l'enfance, la famille et l'insertion a signé début décembre 2022 **une convention de partenariat** avec Danièle BOCCARD, Présidente de l'Udaf. Cette convention **valorise le montant de la subvention accordée** par le Département pour soutenir l'activité d'administration ad hoc auprès de mineurs. L'Udaf se félicite de ce geste fort qui renforce encore davantage nos relations avec le Conseil départemental et qui **accompagne le développement de cette activité** centrée sur la défense des mineurs en justice.

## Refonte et mise en ligne du nouveau site internet

Le **nouveau site internet de l'Udaf** a été mis en ligne en juin, après **plusieurs mois de développement**. Sur la base de la charte graphique nationale, cette refonte était nécessaire afin de **nous rendre plus accessible** et de présenter nos activités de **manière attractive**, notamment *via* une carte interactive qui rassemble toutes nos associations adhérentes.

Désormais, vous retrouverez nos missions, les services proposés aux familles, nos associations membres, nos offres d'emploi et actualités sur **www.udaf74.fr**

## Participation au Schéma Départemental des Services aux Familles

Le chantier du **nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles 2022-2026 (SDSF)** a été lancé sous l'égide de la CAF, du Département et de la Préfecture. Le SDSF est le fondement du pilotage des politiques publiques locales sur le département en matière de petite enfance, soutien à la parentalité et jeunesse. Ce schéma s'appuie sur **des groupes de travail** auxquels l'Udaf a largement participé et dont l'objectif est d'enrichir le diagnostic socio-démographique du territoire, de contribuer à l'analyse des offres de services existantes et d'être force de proposition dans la définition des orientations, des objectifs et des actions du futur schéma. **L'Udaf sera attentive à la concrétisation et l'évaluation annuelle de ce schéma.**

## Unir les associations familiales

121 associations  
11 683 adhérents

L'Udaf de Haute-Savoie est, comme son nom l'indique, une union d'associations à caractère familial. Nos adhérents portent ainsi des actions en faveur de l'ensemble des familles ou d'une partie d'entre elles dans différents domaines : parentalité, handicap/maladie/perce d'autonomie, services aux personnes, défense du pouvoir d'achat, accès au logement, insertion sociale...

Adhérer à l'Udaf, c'est rejoindre un réseau mais c'est aussi bénéficier de services et d'aides concrètes.



“

Marc FONTAINE, Président de JALMALV Jalmalv Annecy remercie la Direction de l'Udaf qui soutient notre association en apportant une aide précieuse avec la mise à disposition de salles. Cela nous a permis l'organisation de 12 rencontres du groupe de parole pour les personnes endeuillées, 8 jours de formation, des ateliers organisés pour faire connaître la loi sur les droits des malades, la fin de vie et les directives anticipées, des réunions de bénévoles, des rendez-vous individuels, etc. Cela représente 105 heures et a concerné à chaque fois entre 10 et 25 personnes.

## Adhérer à l'Udaf, c'est aussi...

### Mise à disposition d'équipements

L'Udaf met gracieusement à disposition de ses associations membres des salles de réunion avec grand écran et visioconférence pour leurs réunions, formations, conférences, assemblées générales, etc. Cela répond à un besoin bien réel puisque, cette année, nos salles ont été occupées durant

284 JOURS

### Offre de formation

En 2022, l'Udaf a organisé une formation sur le thème du recrutement : « Les fondamentaux du recrutement : recrutez un étudiant, un bénévole, un salarié au sein de votre association ! ». Cette formation, gratuite, a rassemblé

10 PARTICIPANTS

issus de 10 associations adhérentes qui rencontrent des difficultés de recrutement. Les échanges avec le formateur et entre associations ont été fournis et des pistes de solutions concrètes ont été partagées.

### Appui à la communication des associations

L'Udaf relaie régulièrement l'actualité, les offres d'emploi et les événements organisés par ses associations adhérentes. Nous avons eu le plaisir de relayer une trentaine d'événements majeurs qui ont été diffusés sur nos réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn) et/ou notre site [www.udaf74.fr](http://www.udaf74.fr)

### Soutien aux projets des associations adhérentes

L'Udaf soutient les initiatives de ses adhérents et répond à leurs sollicitations notamment à l'occasion d'appels à projets, l'organisation de conférence ou une recherche de financement par exemple.



Fabrice BOUSQUET, Directeur général des PEP74

« L'association des PEP SMB73-74 a fait le choix d'adhérer cette année à l'Udaf pour rejoindre un réseau associatif étendu et qui partage plusieurs de nos préoccupations. Nous avons rapidement établi une relation de proximité avec l'Udaf et ces échanges réguliers ont notamment contribué à l'obtention de 2 appels à projets ; l'un pour la création du Pôle Ressources Handicap départemental, dénommé D.IN.A. (Dispositif d'inclusion et d'accompagnement) et l'autre concernant la création de la communauté 360, projet également à dimension départementale. Cette dynamique de coopération nous a également conduit à initier des temps de rencontres réguliers avec les directeurs d'associations du département, désireux d'échanger sur des sujets d'actualité (logement, attractivité du secteur et des métiers, etc.) et être force de propositions. »

Les associations adhérentes et les mouvements familiaux



Présentation  
des nouvelles  
associations





### Contact 74

L'association est **composée de parents et de personnes lesbiennes, gays, bi et trans**. Elle a pour but d'**aider les familles et ami(e)s à comprendre et à accepter** l'orientation affective et sexuelle et/ou l'identité de genre de leurs proches, **lutter contre les discriminations** et prévenir le suicide, les conduites à risques liées à l'orientation affective et sexuelle et/ou à l'identité de genre. Des bénévoles formé(e)s **assurent l'organisation et l'animation des groupes d'écoute et de parole**, de la ligne d'écoute nationale, ainsi que de la prévention en milieu scolaire.

Ne restez pas seul  
face à la maladie  
de Parkinson



### Comité France Parkinson

L'association promeut la **recherche sur la maladie de Parkinson**, l'information des malades et des médecins et **apporte une aide matérielle et morale** aux personnes concernées et à leur entourage. Elle encourage la création de toutes organisations ou établissements propres à améliorer le traitement ou le confort des malades et de leur famille.

### Nos P'tites Étoiles

L'association Nos P'tites Étoiles a **pour objectif premier de donner de la visibilité aux différentes associations œuvrant en faveur des enfants en difficultés** (maladie, handicap, deuil, etc.) et de créer des synergies entre elles. Elle agit également directement **auprès des enfants et leurs familles** en organisant des Journées "bulles d'air" durant lesquelles l'enfant et sa famille oublient leur quotidien si compliqué ! Elle collecte également des fonds pour la recherche sur les cancers des enfants.



### PEP74

La solidarité est le principe fondateur des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public). Elle concerne les enfants, les jeunes et le cas échéant les adultes, tout particulièrement ceux **victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap** : elle contribue à l'éducation et à la formation de ces publics en favorisant et complétant l'action de l'enseignement public. Les PEP74 **gèrent des établissements et services spécialisés** : SESSAD, IME, Dispositif Unités Inclusion Scolaire, SAIS...



### Festival des enfants

L'association Festival des enfants **organise des événements dans le but de protéger les enfants maltraités, harcelés ou victimes de pédophilie** : mise en place d'atelier « Graine de super Héros » pour **apprendre aux enfants à se protéger** face au harcèlement et toutes formes d'agression, intervention dans les écoles sur le thème de la prévention du harcèlement et des agressions, organisation de conférences...



### Association des Familles de Traumatés Crâniens et cérébrolésés (AFTC)

L'association est composée de familles de traumatisés crâniens. Elle a pour but **la défense des intérêts des victimes de traumatisme crânien ou de lésions cérébrales et de leur famille**. Elle initie, encourage et facilite la mise en œuvre de toute action susceptible d'y contribuer. L'AFTC anime le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « la Re-Naissance » et des cafés des aidants, mais aussi **rassemble les familles** à travers des moments conviviaux et autres événements culturels, pour **alléger la charge du quotidien** et les aider à sortir de l'isolement.

### ADMR Annecy-Lac

L'ADMR est un **réseau associatif de services à la personne**. L'association intervient auprès des personnes et des familles, de la naissance à la fin de vie, et offre une **large gamme de prestations** : services de soins aux séniors, accompagnement du handicap, entretien de la maison, enfance et parentalité... La mission de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de **bien vivre chez elles**, en leur apportant des services de qualité répondant à leurs besoins.



### ALMA 74

ALMA (Allô Maltraitance - 04 50 46 80 91) est une association qui a pour but de mettre en place dans le département tout ce qui permet de faire **connaître la réalité des maltraitances envers les personnes âgées et/ou les adultes en situation de handicap**, d'écouter les plaintes et d'assurer le suivi des situations. Pour ce faire, elle tient des **permanences d'écoute téléphonique**, forme des personnels tant à domicile qu'en institution, mène des réflexions sur les moyens de prévention de la maltraitance sous toutes ses formes...





## Porter la voix des familles

L'Udaf est présente dans  
**138** instances  
grâce à ses **70** représentants.

L'une des missions historiques de l'Udaf est de porter la parole des familles auprès des pouvoirs publics. Pour la mener à bien, ses représentants familiaux siègent dans des instances départementales et régionales et interviennent sur différents aspects de la vie quotidienne : santé, logement, droit de la famille, surendettement, services publics locaux, éducation...

Nombre de représentations par domaine	
Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS)	49
Vie quotidienne et consommation	24
Santé - Commission des usagers des établissements de santé	21
Logement, environnement et cadre de vie	20
Santé - Conseil de surveillance des hôpitaux	6
Protection sociale et droit de la famille	6
Grands équilibres économiques et sociaux (CAF et CPAM)	6
Éducation et formation	3
Représentation régionale	3

### Qu'est-ce qu'un représentant familial ?

La **mission principale** d'un représentant familial est de **faire valoir le point de vue des familles** dans l'instance lors de l'élaboration des décisions qui les concernent : il porte une parole politique qui va influencer sur la vie des familles.

Chaque représentant familial est **bénévole** et **adhérent** à une **association familiale** membre de l'Udaf. Il s'engage bénévolement, mais peut percevoir des défraiements (ou bénéficier d'un congé de représentation s'il est salarié), pour ne pas subir de perte de rémunération en raison de son absence.

À ses débuts et en fonction du domaine concerné, **une formation peut être proposée** par l'Udaf à son représentant. Il siègera ensuite dans une instance aux côtés de diverses personnalités et partenaires : élus locaux, professionnels du secteur médical, sanitaire ou social, syndicats, autres représentants associatifs... L'Udaf **contribue** ainsi concrètement au **dialogue social** et à une gouvernance démocratique des instances locales.

“

*Céline SOLA, Représentante au sein de la CAF*

La représentation Udaf au sein de la CAF est un bon levier pour mettre les familles au cœur des décisions du Conseil d'administration et des différentes commissions. En tant que membre de cette représentation, je suis heureuse de pouvoir porter les voix des familles, de défendre les situations de fragilité telles que le handicap ou encore agir dans l'intérêt des associations actives sur le territoire pour les familles. Même si ces dernières années nos moyens d'action se sont relativement réduits du fait du cadre renforcé des normes nationales, les décisions locales demeurent importantes. C'est donc très motivant de se dire que le temps consacré à ces réunions a un réel impact pour les familles de Haute-Savoie. Donner de son temps pour la voix des familles, c'est finalement une bonne façon d'être citoyenne !

## Agrément santé

Afin de pouvoir effectuer des missions de représentation des personnes malades et des usagers du système de santé (Conseil Des Usagers, Conseil De Surveillance), l'Udaf de la Haute-Savoie dispose d'un « agrément santé » délivré par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. En 2022, l'Udaf a vu son agrément santé être renouvelé pour 5 ans. Pour ce faire, elle a justifié auprès de l'ARS des actions et activités envers les usagers du système de santé : présence en CDU, formation des bénévoles, informations des usagers, etc.

## Renouvellement des mandats CDU

2022 a été l'année du renouvellement de nos représentants santé. Élus pour 3 ans, ces bénévoles siègent au sein des commissions des usagers (CDU).

Le représentant des usagers est le **porte-parole des usagers du système de santé** au sein des différentes instances sanitaires (hôpital, clinique, centre de rééducation, etc.). Le représentant agit principalement pour **garantir le respect et la promotion des droits des malades** et usagers du système de santé et contribuer à l'amélioration du système de santé.

Il participe à la Commission des usagers, qui a les missions suivantes :

- Elle facilite les démarches des patients et de leurs proches et veille à ce qu'ils puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement ;
- Elle participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers ;
- Elle est associée à l'organisation des parcours de soins, ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission ou la conférence médicale d'établissement.

Les représentants des usagers sont amenés à **participer à la démarche de certification**, à s'intéresser à différentes thématiques comme la prise en charge de la douleur, l'accompagnement de publics spécifiques, les améliorations dans l'organisation de l'établissement, etc.

## Renouvellement des mandats CAF et CPAM

Début 2022, nos nouveaux représentants CAF et CPAM ont pris leur fonction.

### Caisse d'Allocation Familiale

La délégation Udaf est composée de quatre titulaires et quatre suppléants, qui interviennent au sein du Conseil d'administration et des Commissions thématiques (action sociale, aides individuelles, recours amiable...). Leur rôle est de participer à une bonne administration de la CAF de Haute-Savoie dans l'intérêt des familles.

Un grand

**merci** À NOS REPRÉSENTANTS

*Céline SOLA, Marjorie CHARVET, Sandra CRISTOFOLI, Idiel ORTIZ, Laura GARCIA, Stéphane SCHEMANN, Daniel MOUTHON et Samy BOUZIRI.*

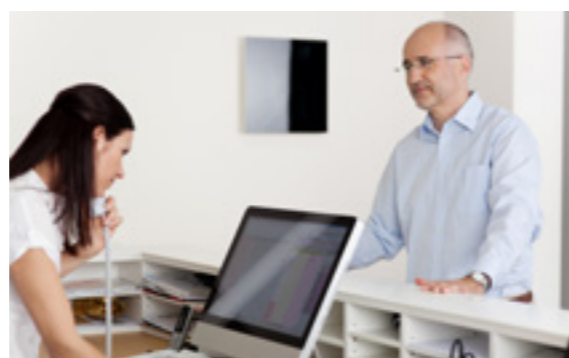
### La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La délégation Udaf est composée d'un titulaire et un suppléant. En participant au Conseil d'administration et aux Commissions thématiques (action sanitaire et sociale, recours amiable, refus de soins), le représentant familial participe à la définition des services d'accompagnement en santé dans le département (prise en charge des consultations psy, prévention nutrition, accès aux soins...) et enfin arbitre les dossiers individuels de demande d'aide.

Un grand

**merci** À NOS REPRÉSENTANTS

*Céline SOLA et Stéphane SCHEMANN.*



Agir auprès des familles  
et des plus vulnérables

## L'aide au maintien des familles dans le logement

### La prévention des expulsions locatives

**136** NOUVEAUX DOSSIERS

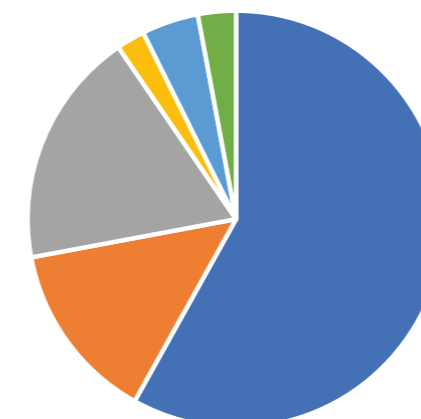
Le rôle de l'équipe mobile de **prévention des expulsions locatives** de l'Udaf est d'aller au-devant des personnes ou familles en difficultés financières qui occupent le parc privé et qui sont en situations d'impayés de loyer. Pour cela, l'Udaf se mobilise pour **proposer une aide pour la mise en relation et la négociation avec le propriétaire** (échelonnement de la dette...), des informations sur les dispositifs d'aides existants (CAF...), un accompagnement budgétaire afin de retrouver une situation pérenne. L'équipe **prend systématiquement attache avec le ménage orienté et effectue une visite à domicile**.

L'objectif souhaité est d'**intervenir le plus en amont possible de la procédure d'expulsion** afin de **trouver des solutions** pour maintenir les personnes dans leur logement, ou à défaut de les orienter vers des dispositifs de relogement ou d'hébergement. En 2022, l'intervention de l'Udaf s'est **étendue à tout le département de la Haute-Savoie**.

Progressivement, la CAF est devenue, en complément de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), un partenaire essentiel **qui sollicite l'équipe mobile de manière préventive**, en signalant les dossiers pour lesquels les propriétaires font part d'impayés de loyer.



Origine des orientations



- CAF - 58%
- CCAPEX - 14%
- Conseil Départemental - 18%
- Services sociaux d'entreprise - 2%
- Maison de l'Habitat - 5%
- Personne concernée - 3%

# La défense des droits et intérêts des mineurs



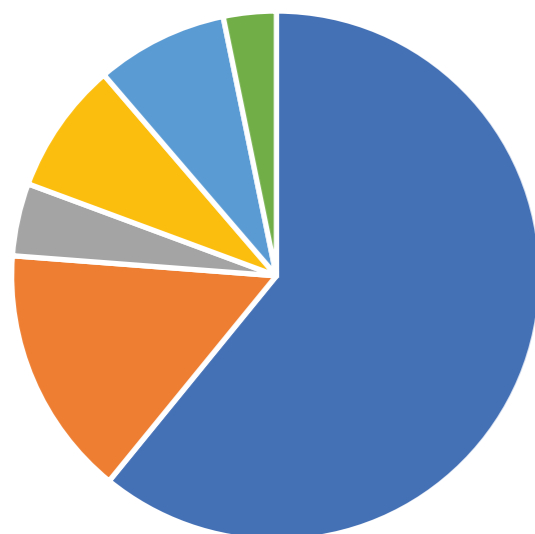
## L'administration ad hoc

**297** MINEURS SUIVIS EN MATIÈRE PÉNALE

**223** MINEURS SUIVIS EN MATIÈRE CIVILE

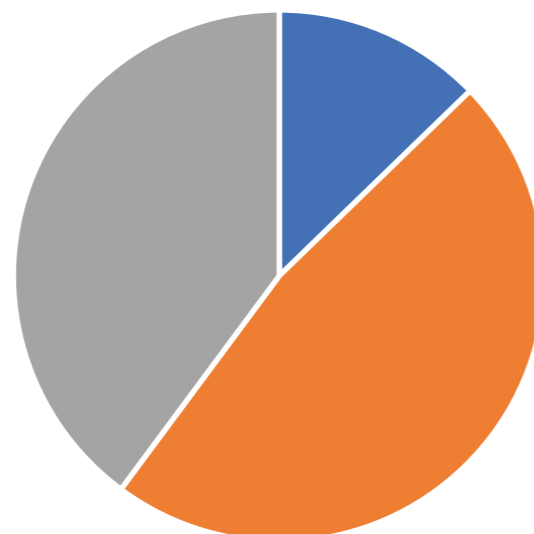
L'administration ad hoc consiste en la **représentation judiciaire et l'accompagnement des enfants victimes ou auteurs d'infractions**. C'est le juge qui désigne l'administrateur ad hoc pour **représenter le mineur en justice** quand les parents sont inexistants ou mis en cause. L'administrateur ad hoc est le **référént du mineur** tout au long de la procédure. Pour cela et à plusieurs reprises, il le rencontre ainsi que son entourage (famille, structures d'accueil, pôle protection de l'enfance...). Présent aux audiences, l'administrateur ad hoc **informe et accompagne** le mineur à tous les moments clés de la procédure, s'assure que **sa parole soit entendue**, que **ses intérêts soient défendus** et effectue des demandes dans l'intérêt du mineur. Par ailleurs, il désigne et collabore avec l'avocat en charge de la défense juridique du mineur.

### Typologie des infractions



- Mineurs victimes de violences physiques et/ou psychologiques au sein de la sphère familiale - **61%**
- Mineurs victimes d'agression sexuelle incestueuse - **15%**
- Mineurs témoins de violences intrafamiliales - **5%**
- Mineurs victimes d'une infraction commise par un tiers (en dehors de la sphère familiale) - **8%**
- Mineurs auteurs - **8%**
- Autres - **3%**

### Âge des mineurs accompagnés



- Mineurs de moins de 8 ans - **13%**
- Mineurs entre 8 et 14 ans - **47%**
- Mineurs de plus de 14 ans - **40%**

#### Exemple réel d'un mandat civil ad hoc :

*Madame B a saisi le Tribunal Judiciaire d'une demande de retrait de l'autorité parentale de Monsieur A sur les trois enfants communs du couple. Madame B a fait valoir que Monsieur A représente manifestement un danger pour la santé, la sécurité et la moralité de ses enfants. S'agissant d'une requête en retrait de l'autorité parentale, les enfants doivent être représentés par un administrateur ad hoc. L'Udaf de Haute-Savoie a donc été désignée et a sollicité Maître Y, Avocate, pour représenter les mineurs. L'Udaf a rencontré les mineurs qui ont pu évoquer avoir été violentés par leur père et être accueillis dans un habitat très précaire et dépourvu de sanitaires. L'Udaf a également relevé le désinvestissement complet de Monsieur A à l'égard de ses enfants. Ce dernier ne se présentant pas aux rendez-vous convenus avec les travailleurs sociaux, ni aux audiences du juge des enfants. Aux termes des conclusions de l'Udaf, le Tribunal Judiciaire a retiré l'autorité parentale de Monsieur A à l'égard des trois enfants du couple.*

## La tutelle aux biens des mineurs et mineurs non accompagnés

**150** MESURES EXERCÉES

Le Département de la Haute-Savoie a conventionné avec l'Udaf en matière de **tutelles aux biens des mineurs**.

Ces mesures sont ordonnées lorsque les parents **ne sont pas en capacité de protéger les intérêts de l'enfant**, par exemple si les deux parents sont décédés ou s'ils font l'objet tous les deux d'un retrait de l'autorité parentale. L'intervenant socio-judiciaire de l'Udaf **accompagne la gestion du patrimoine appartenant au mineur** et collabore étroitement avec le Conseil Départemental et le juge des tutelles. La tutelle est mise en place et contrôlée par le juge des tutelles des mineurs, **elle prend fin à l'émancipation du mineur ou à sa majorité**.

#### Exemple réel d'une tutelle aux biens :

*Dans le cadre de sa mission, l'Udaf a été autorisée à représenter une mineure pour le règlement de la succession de son père et de sa grand-mère. Ces deux successions ont été réglées et la mineure est désormais propriétaire, en indivision, de plusieurs biens immobiliers. À l'issue, l'Udaf s'est assurée de la bonne gestion de ces biens qui sont en location, notamment le paiement des charges et la perception des loyers. Par ailleurs, en lien avec les autres indivisaires, l'Udaf a travaillé un projet de vente d'un des biens immobiliers. Pour cela et en accord avec le Conseil Départemental, l'Udaf a sollicité l'accord du juge des tutelles des mineurs pour la vente de ce bien. Présent aux différentes étapes de négociations, l'Udaf poursuit sa mission jusque chez le notaire afin de défendre les intérêts de la mineure.*



# La protection juridique des majeurs

## La mesure de protection juridique des majeurs

C'est le juge qui, après expertise médicale, **fait le choix d'une mesure de protection et de la désignation de la personne** chargée de son exercice, en l'occurrence l'Udaf. Cette mesure est destinée à **protéger la personne ainsi que ses intérêts patrimoniaux**.

En France, il existe plusieurs régimes de protection :

**La sauvegarde de justice** : C'est une mesure de **protection juridique temporaire**, destinée à protéger le majeur **atteint d'une altération de ses facultés mentales ou corporelles** sans le priver de sa capacité. Cette mesure peut également être mise en place afin de représenter le majeur pour **l'accomplissement de certains actes prédéterminés**.

**La curatelle (simple, aménagée ou renforcée)** : Elle est mise en place lorsqu'un majeur a **besoin d'être assisté de façon continue**, dans les actes les plus importants de la vie civile. Le juge des tutelles peut adapter ce régime de curatelle en l'allégeant ou en l'aggravant. Il s'agit de **construire avec la personne protégée** un projet individualisé ayant pour but de **l'accompagner vers une plus grande autonomie**, tout en respectant ses choix de vie. Le majeur protégé **peut agir seul pour les actes de la vie courante** : il peut gérer ses revenus, administrer ses biens.

**La tutelle** : Il s'agit de la **mesure de protection juridique la plus contraignante**. Ce régime vise à représenter, **de manière continue**, dans les actes de la vie civile, la personne protégée lorsque celle-ci, **en raison de l'altération de ses facultés personnelles**, ne peut plus les accomplir elle-même. **Il s'agit pour le tuteur de représenter le majeur protégé** dans tous les actes de la vie civile et d'apporter dans sa gestion des soins prudents, diligents et avisés dans le seul intérêt de la personne protégée et dans le respect de sa volonté.

**Autres mesures** : Marginalement et en raison d'un **degré de vulnérabilité moindre des personnes**, d'autres types de mesures sont confiées à l'Udaf : tutelle aux biens, tutelle ad hoc et subrogé tuteur, curatelle simple aux biens, curatelle renforcée aux biens, curatelle ad hoc.

En 2022, l'Udaf 74 s'est dotée d'un poste de juriste au sein du service protection juridique des majeurs. La juriste accompagne les délégués mandataires pour toutes les actions juridiques et patrimoniales concernant les personnes accompagnées. **Sollicitée en tant que personne-ressource**, elle participe également à la **bonne relation avec les tribunaux et les partenaires du droit** (notaires, huissiers...).



L'Udaf a entamé **une collaboration avec une stagiaire en gestion de patrimoine** afin de faire monter en compétences les délégués mandataires de l'Udaf : formation « gestion des finances personnelles », recherche de solutions de placements financiers/immobiliers pour les majeurs protégés ayant un patrimoine conséquent, mise en place de contrats d'obsèques de manière générale pour les majeurs protégés (de 80 ans et plus), construction d'outils pour réaliser des estimations immobilières...

Mesures de protection en 2022	
Curatelle Renforcée	389
Tutelle	142
Curatelle Simple	15
Sauvegarde de justice	14
Tutelle aux biens	8
Tutelle Ad Hoc	5
Curatelle Renforcée / biens	5
Curatelle Ad Hoc	4
Subrogé tuteur	3
Co-tutelle	2
Curatelle Aménagée	1
Ad Hoc	1
<b>TOTAL</b>	<b>589</b>



Noémie PEDERGNANA, Juriste  
 « Dans le cadre d'une vente immobilière d'une personne en tutelle, la juriste va la représenter à tous les stades de cette démarche. Tout d'abord, après avoir recueilli deux avis de valeur d'agences immobilières, la juriste rédige la requête auprès de la juge des tutelles aux fins d'autoriser la vente immobilière et de fixer un prix minimal net vendeur. Après retour du juge, elle se met en lien avec une agence immobilière afin de signer un mandat de vente non exclusif. Une fois l'acquéreur trouvé, plusieurs rendez-vous sont prévus avec le notaire en charge de la vente. La juriste, tenant au courant la personne accompagnée des différentes démarches entreprises, étudie le projet de compromis de vente afin de vérifier que les droits de la personne accompagnée sont respectés. Elle se charge également d'obtenir tous les documents nécessaires à la vente : DPE, appels de fonds s'il y a un syndic de copropriété, taxe foncière, etc. Après validation du projet de compromis de vente, un rendez-vous chez le notaire est fixé pour le signer. Passé le délai de trois mois, la juriste se rend une nouvelle fois chez le notaire afin de signer l'acte authentique de vente. Celui-ci est ensuite remis à la personne accompagnée, qui voit donc son patrimoine augmenté par le montant de cette vente. Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette procédure, on mesure facilement l'importance de l'intervention de l'Udaf pour défendre l'intérêt de ces personnes vulnérables. »

## L'information et le soutien aux tuteurs familiaux

Dans le cadre de **ses missions d'intérêt familial**, l'Udaf de Haute-Savoie **propose une information et un soutien aux tuteurs familiaux**.

Cette activité a vocation à les renseigner sur :

- **Le contenu des divers régimes de protection** : mandat spécial, curatelle, tutelle, mandat de protection future ;
- **La procédure amenant à une décision de mesure de protection** ;
- **La mission de tuteur ou curateur** (protection des biens et/ou de la personne), ses obligations et sa responsabilité ;
- **Les différentes démarches et formalités à accomplir** (courriers à envoyer, établissement de l'inventaire, requêtes, comptes-rendus de gestion ...).

# Le soutien à la gestion budgétaire et familiale

## Les Points Conseil Budget

**72** PERSONNES  
REÇUES

Le Point Conseil Budget (PCB) est un **dispositif national d'aide et d'accompagnement** créé par l'État dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de **lutte contre la pauvreté**. L'Udaf gère deux PCB : Bonneville pour la Vallée de l'Arve et Meythet pour le Grand Annecy.

**Dédié aux personnes en difficultés financières** ou rencontrant des problèmes pour gérer leur budget, le PCB est un service destiné à **prévenir les situations d'endettement et de surendettement**. Il est, par exemple, possible d'être aidé pour négocier un échéancier de paiement, dialoguer avec sa banque, solliciter une aide sociale, revoir un contrat d'assurance... Le PCB est un **service d'accompagnement budgétaire ouvert à tous les publics** et dont les conseils sont confidentiels, gratuits et personnalisés.

*Témoignage d'un bénéficiaire du PCB (anonyme)*  
« Les entretiens avec Marion DEFLON ont été très satisfaisants et m'ont aidé dans mes démarches. Je n'aurais pas pu les faire seul. J'ai grandement apprécié son dévouement dans l'accompagnement et le suivi de mon parcours. »

En 2022, afin de faire connaître le PCB et que celui-ci remplisse pleinement sa mission, nos équipes ont effectué **des séances de présentation** auprès de nos différents partenaires (Conseil départemental, Préfecture, établissement sociaux, missions locales, CHANGE, France Services, Banque de France, Udaf 73, ATMP74, Pôle Emploi, CCAS, etc.), ces institutions et associations étant potentiellement **en contact avec des publics en difficultés financières**, passagères ou non.

**La majorité des personnes sont orientées vers nos PCB par des partenaires** : Pôle Médico-social, point d'accès au droit, antenne de Justice, CCAS, France Services, diverses associations... Dès le premier entretien, il a été question de **surendettement dans 42%** des situations et l'accompagnement budgétaire s'est avéré nécessaire dans 29% des cas présentés. L'année 2022 a été marquée par le renouvellement du label sur le bassin annécien pour deux années supplémentaires ainsi que l'attribution de l'appel à projet expérimental **« Aide Budget »**. Ce nouveau dispositif se veut **préventif** et consiste en une **orientation** par les banques, bailleurs sociaux et fournisseurs d'énergie de leurs clients en difficulté vers nos PCB.

Enfin, les PCB de l'Udaf s'inscrivent dans une démarche « d'aller vers » les publics en **déployant des permanences** dès janvier 2023 au sein des France Services de Thônes, Chamonix, Faverges et Glières-Val-de-Borne. Fin 2023, l'Udaf se dotera d'un camion destiné à couvrir les territoires ruraux.

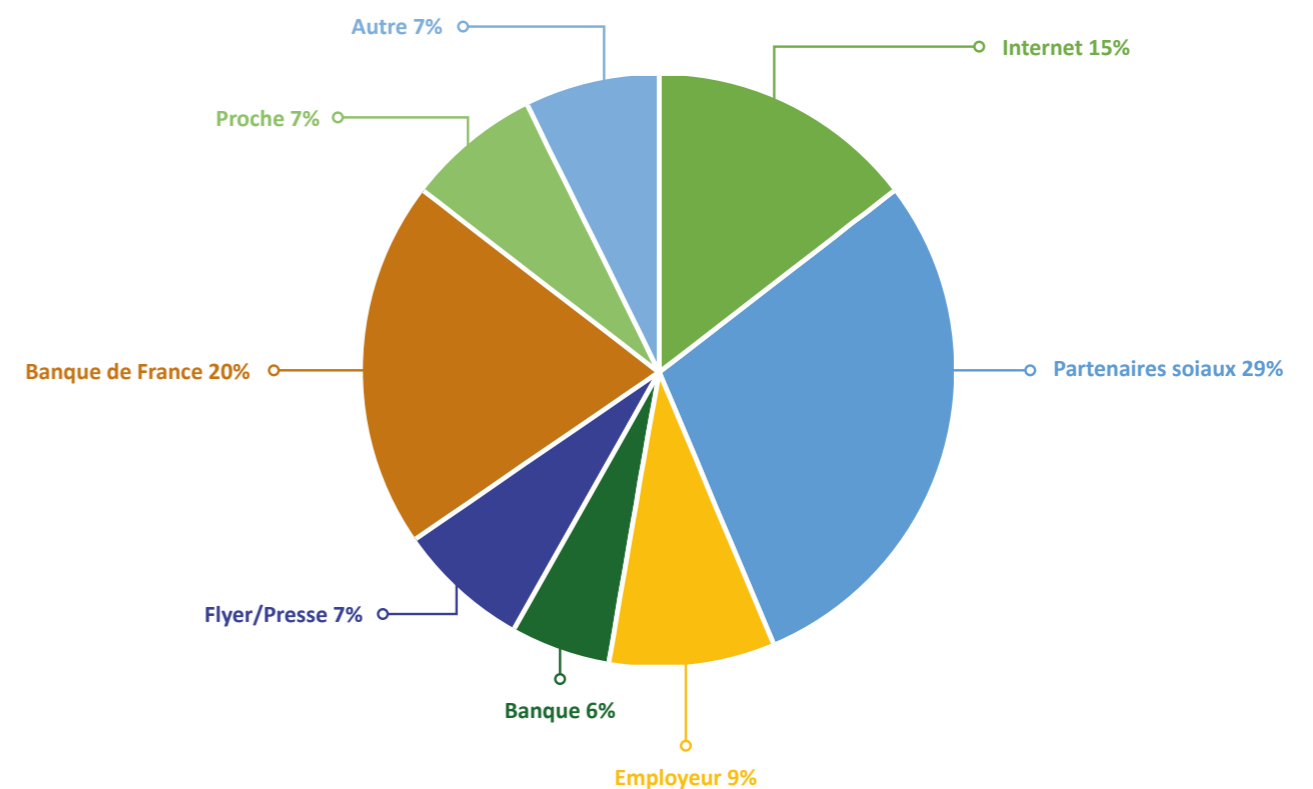


*Association ADTP ESAT (insertion professionnelle)*  
« D'une manière générale, les personnes qui ont bénéficié de votre intervention se sont montrées satisfaites du contenu. Plus précisément, elles ont apprécié découvrir les outils présentés (document pour établir le budget, application mobile Pilote Budget). »

*Association ALPABIE (insertion professionnelle)*

« Nous sommes très satisfaits de vos interventions. Celles-ci donnent des informations importantes aux salariés et c'est l'occasion pour eux de réfléchir à la tenue de leur budget et comment faire pour l'améliorer. Vous avez abordé l'ensemble des aides qui existent et les bonnes pratiques sur la tenue d'un budget. En tant qu'accompagnateurs socio-professionnels, nous n'avons pas le temps de leur donner toutes ces informations, nous nous concentrons généralement sur une ou deux choses (par exemple : la prime d'activité). »

## Source d'orientation vers le PCB





### La mesure d'accompagnement judiciaire

**26** MESURES EXERCÉES

La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) est susceptible de s'appliquer à toute personne recevant des prestations sociales et qui rencontre des difficultés à les gérer.

C'est une mesure judiciaire prononcée à la demande du juge des contentieux et de la protection après qu'il ait entendu la personne concernée. Elle fait souvent suite à l'échec d'un accompagnement contractuel. L'Udaf perçoit alors les prestations sociales sur un compte ouvert au nom de la personne. Un accompagnement budgétaire va s'opérer pour permettre la gestion de ces prestations dans l'intérêt de la personne, en tenant compte de son avis et de sa situation familiale. L'objectif est de rétablir l'autonomie de l'usager dans la gestion de ses ressources. Cette mesure est limitée à 4 ans.

“

*Témoignage d'une personne suivie (anonyme)*

L'intervenante socio-judiciaire m'apporte beaucoup de choses, elle m'aide beaucoup que ce soit pour le logement, le budget, les papiers... Elle est présente et à l'écoute et je suis satisfait de cette mesure. Ce n'est pas du tout une contrainte, au contraire. J'ai accepté cette mesure pour être aidé et c'est le cas.

### La mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion budgétaire familiale

**126** MESURES EXERCÉES

Si les prestations familiales ne sont pas employées pour couvrir les besoins des enfants, une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) peut être mise en place. C'est le juge des enfants qui ordonne cette mesure dans le cadre de la protection de l'enfance. Celle-ci fait souvent suite à une information préoccupante. L'objectif de la mesure, à travers la gestion des prestations familiales, est de rétablir ou de maintenir des conditions de vie correctes pour les enfants (santé, logement, éducation, etc.), tout en accompagnant les parents. La MJAGBF ne remet pas en question l'autorité ou la capacité des parents à prendre des décisions pour leurs enfants. Un travail partenarial est mis en place avec les différents intervenants dans l'intérêt des enfants. L'accompagnement se veut global : social, éducatif et budgétaire et doit permettre aux parents de recouvrer leur autonomie administrative et financière.



## Remerciements

à nos partenaires, bénévoles et équipes de salariés sans qui rien ne serait possible.



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

3 rue Léon Rey Grange, Meythet • 74960 ANNECY  
Tél. : 04 50 24 36 37 • www.udaf74.fr





# UNIS POUR LES FAMILLES

